

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



DELBU2024-09-063

Énergie : Convention financière pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Callac

La commune de Callac possède un important patrimoine bâti, partagé entre plusieurs propriétaires, dont la municipalité ainsi que divers partenaires publics et parapublics, tels que l'Agglomération, les bailleurs sociaux, les établissements d'enseignement secondaire, etc... Ce patrimoine est essentiellement équipé de chaudières à fioul souvent vétustes, il est donc exposé à la récente hausse des coûts énergétiques.

Guingamp-Paimpol Agglomération, en lien avec ses compétences statutaires, propose d'étudier la faisabilité de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour desservir l'ensemble des bâtiments des partenaires précédemment cités.

Pour ce faire, une étude de faisabilité menée avec l'aide d'un bureau d'étude est nécessaire afin d'évaluer la faisabilité du projet. Une subvention de l'ADEME à hauteur de 80 % dans le cadre du Fonds Chaleur a été sollicitée.

Le montant de l'étude est estimé à 18 000 € TTC (15 000 € HT). L'ADEME sera sollicité à hauteur de 80 % du montant HT soit 12 000 € HT. Une participation de 10 % est demandée à la commune de Callac, soit 1 500 € HT.

Considérant le projet de convention financière pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur avec la commune de Callac joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur avec la commune de Callac ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette étude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

